



05

20 ANS DE CULTURE & DÉMOCRATIE

D'un siècle à un autre :
nouveaux enjeux,
nouveaux défis

Actes des deux journées
anniversaires de l'association



20 ANS DE CULTURE & DÉMOCRATIE

D'un siècle à un autre :
nouveaux enjeux,
nouveaux défis

Actes des deux journées
anniversaires de l'association

TABLE DES MATIÈRES

VINGT ANS EN MOUVEMENT	5
I. DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE ET POLITIQUES CULTURELLES	9
Avant-propos	12
Introduction	14
LES ENJEUX SOCIÉTAUX DU DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE	17
Enjeux éthiques de la participation à la vie culturelle	18
Les enjeux du droit de participer à la vie culturelle d'un point de vue sociologique. Inégalités et culture : une relation complexe	26
LE DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE COMME CONCEPT JURIDIQUE	39
Droit de participer à la vie culturelle et politiques culturelles	40
Le droit de participer à la vie culturelle dans sa relation aux référents de l'exception et de la diversité culturelles	62
L'OPÉRATIONNALISATION DU DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	71
La mise en œuvre du droit de participer à la vie culturelle dans les politiques culturelles : le cas des Centres culturels	72
La mise en œuvre du droit de participer à la vie culturelle dans les politiques sociales	80
L'évaluation des politiques culturelles	91
CONCLUSION	101
Le droit de participer à la vie culturelle face aux politiques culturelles	102

4.

—
Colloques organisés en partenariat avec :

Le 6/12/2013:



Le 28/11/2014:



—
Une publication de Culture & Démocratie réalisée avec le soutien de
la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.



5.

II. CULTURE ET DÉMOCRATIE ? QUESTIONNER LES ÉVIDENCES	115
Introduction	118
 DÉMOCRATIE ET CULTURE : ROUVRIRE LES CHEMINS	
D'ÉMANCIPATION	121
En finir avec la modernité?	122
De la difficulté d'interroger les évidences culturelles	132
Culture de résistance et démocratie	138
 CULTURE ET DÉMOCRATIE : LE REFUS DES ASSIGNATIONS	
La culture n'est pas un remède	144
De l'art et de ses marges, de la société et de ses exclusions	156
L'art du conflit	160
Mixte la culture?	166
 SYNTHÈSE	
La culture et la démocratie, une relation dialectique	170
 DES IMAGES EN PARALLÈLE	 179

6.

VINGT ANS EN MOUVEMENT

Culture & Démocratie a ouvert et clôturé l'année de son vingtième anniversaire avec un colloque. Le 6 décembre 2013, le premier séminaire intitulé « Droit de participer à la vie culturelle et politiques culturelles » avait pour ambition d'identifier la nature, les enjeux, les limites et opportunités d'une refondation des politiques culturelles. Le 28 novembre 2014, le second séminaire questionnait sous le titre « Culture ET Démocratie ? Questionner les évidences », ce ET qui relie dans l'appellation de l'association, la culture et la démocratie. Ce cahier 05 rassemble les actes des deux journées, faisant ainsi l'état de la réflexion de Culture & Démocratie, à travers les apports de ceux et celles qui sont intervenus.

Culture & Démocratie, émanation forte et spontanée d'artistes et d'intellectuels, de responsables d'institutions culturelles, de mouvements associatifs et pour le dire simplement, de citoyennes et de citoyens, pense depuis vingt ans de manière critique et volontairement plurielle, l'articulation du culturel au politique et celle du politique au culturel : un indispensable travail alors que nos modèles vacillent et que les valeurs démocratiques sont mises à mal, nous mettant au défi d'inventer de nouvelles et de plus justes manières de vivre ensemble.

Le Manifeste fondateur de 1993 est encore au cœur de l'actualité de Culture & Démocratie : il affirme que l'art et la culture participent de la démocratie, il met en question la culture du profit et de la possession, il lie la force de l'invention et de la sensibilité à la vitalité démocratique, il met en garde contre le réveil du racisme et de l'intolérance et il en appelle à un investissement public fort dans le champ de la culture et de la création.

7.

Confirmant et élargissant son projet originel, préoccupée de semer le souci démocratique pour la culture et le souci culturel pour la démocratie, Culture & Démocratie travaille depuis vingt ans la question culturelle de manière transversale, l'articulant aux enjeux de la multi-culturalité et questionnant l'éducation et la formation, l'économie, la justice, les politiques de santé, les politiques sociales et au carrefour de ces champs très divers, l'effectivité des droits culturels.

La première journée, organisée le 6 décembre 2013, s'est donné pour objet de penser les politiques culturelles au prisme du droit de participer à la vie culturelle. Cette question marque un changement de perspective important pour Culture & Démocratie. Au cœur de ses axes de travail et concrètement au sein de ses commissions, Culture & Démocratie a peu à peu intégré la question des droits culturels. Celle-ci s'est nourrie de deux approches distinctes, l'une juridique et représentée par Céline Romainville, docteure en sciences juridiques de l'Université catholique de Louvain dont les travaux sur le droit à la culture ou droit de participer à la vie culturelle ont rapidement suscité l'intérêt de notre association et font aujourd'hui autorité.

Avec sa collaboration, Culture & Démocratie a publié dès 2009 *Culture et vous ?*, un dossier d'information sur le droit à l'épanouissement culturel¹. Céline Romainville a signé en 2013, un *Neuf essentiels* de Culture & Démocratie intitulé « Pour comprendre "les droits culturels" et le droit de participer à la vie culturelle ». C'est largement elle qui a permis la mise en œuvre de cette ambitieuse journée.

L'autre approche de la question est fondée sur l'axe des droits fondamentaux et est incarnée notamment par Patrice Meyer-Bisch, docteur en philosophie de l'Université de Fribourg, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et titulaire de la chaire UNESCO des droits de l'homme et de la démocratie à l'Université de Fribourg. Il est, lui aussi, un partenaire de réflexion et de travail.

La perspective des droits culturels n'efface rien des ambitions de la démocratisation de la culture et de la démocratie culturelle. Elle ne s'y substitue pas, au contraire, elle en permet la réactivation.

Cette question du droit de participer à la vie culturelle traverse tout le travail de Culture & Démocratie. Les chantiers ouverts depuis vingt ans et qu'animent avec énergie les différentes commissions en témoignent. Nous les rappelons rapidement :

8. – La commission Art et santé rassemble des artistes et des soignants afin d'encourager le développement durable et professionnel de liens entre le secteur de la santé et le secteur culturel. Le réseau promeut, accompagne, coordonne et évalue des projets artistiques en milieu de soin.
- La commission Culture et prison est en quelque sorte le pendant « éducation permanente » des activités du Réseau Art et prison. Ce Réseau, que Culture & Démocratie a soutenu à ses débuts en 2000, facilite l'organisation de projets de créations artistiques et d'animations socioculturelles en milieu pénitentiaire.
- La commission Culture et enseignement plaide activement pour le droit à une formation artistique et culturelle solide pour tous, dans tous les types et tous les degrés de formation : construire des savoirs et des compétences artistiques et culturelles, renouveler, par la création et l'invention, un enseignement épuisé par les logiques de l'efficacité immédiate, de la concurrence et de la spécialisation, voilà l'ambition de cette commission qui a publié sur ces questions deux *Cahiers de Culture & Démocratie* et plus récemment un *Neuf Essentiels* sur l'éducation artistique et culturelle².
- Dans la sphère d'un travail social soumis à une pression croissante, la commission Culture et travail social affirme l'importance égale des droits culturels,

¹ C. ROMAINVILLE, M. PONCIN, *Culture et vous ?*, dossier d'information sur le droit à l'épanouissement culturel, Bruxelles, 2009, 60 p.

² Les Cahiers de Culture & Démocratie : Volume 2. « La culture au cœur de l'enseignement. Un vrai défi démocratique », Bruxelles, 2009, 120 p ; Volume 3. « L'indispensable révolution. Culture et création au cœur de l'enseignement », Bruxelles, 2011, 72 p ; *Neuf Essentiels*, « Pour l'éducation artistique et culturelle », Culture & Démocratie, 2014.

économiques et sociaux. Elle travaille, avec des avancées concrètes, à la question de la dimension culturelle de la formation conçue pour les travailleurs sociaux, et parallèlement, à celle de l'introduction de pratiques culturelles dans le travail social³.

C'est à l'aune de ces axes de travail qui touchent tous à la question du droit à participer à la vie culturelle que s'est déployée cette passionnante journée d'étude. Elle a été alimentée par les contributions des spécialistes réunis par Céline Romainville et elle a permis à Culture & Démocratie de rappeler, en début d'année anniversaire, ce qui fonde son travail : articuler la pensée scientifique et l'action du terrain et parier sur la stimulation et la fécondation permanentes de l'une par l'autre et réciproquement.

La seconde journée a été organisée par Culture & Démocratie le 28 novembre 2014, en clôture de son année anniversaire. Elle s'est donné pour objectif d'interroger et de soumettre ses fondamentaux à la critique, en l'occurrence les deux lettres qui sous forme d'esperluette, relient dans son appellation, la culture et la démocratie. Ce ET fut conçu à l'origine comme une liaison évidente et indiscutable : la culture nourrit et sert la démocratie et la démocratie nourrit et sert la culture. C'est sur cette double affirmation que nous avons souhaité nous arrêter. Nous avons voulu la soumettre au questionnement de tous, les intervenantes et les intervenants venus du monde de l'art, de la création, de la médiation et de l'analyse politique et tout le public présent.

Nous avons donc substitué l'interrogation à l'affirmation.

À quelles conditions et comment la société démocratique peut-elle faire de la culture et des arts une force d'émancipation et de lien ? Le fait-elle aujourd'hui ?

À quelles conditions et comment les champs de la culture et de la création peuvent-ils porter l'ambition démocratique ?

Il nous fallait, bien entendu, au-delà de ce ET/&, questionner les termes de démocratie et de culture, questions vives et nécessaires dans le contexte politique actuel et qui auront conduit à convenir qu'aujourd'hui, le péril et les défis sont davantage dans le champ du politique que dans le champ du culturel.

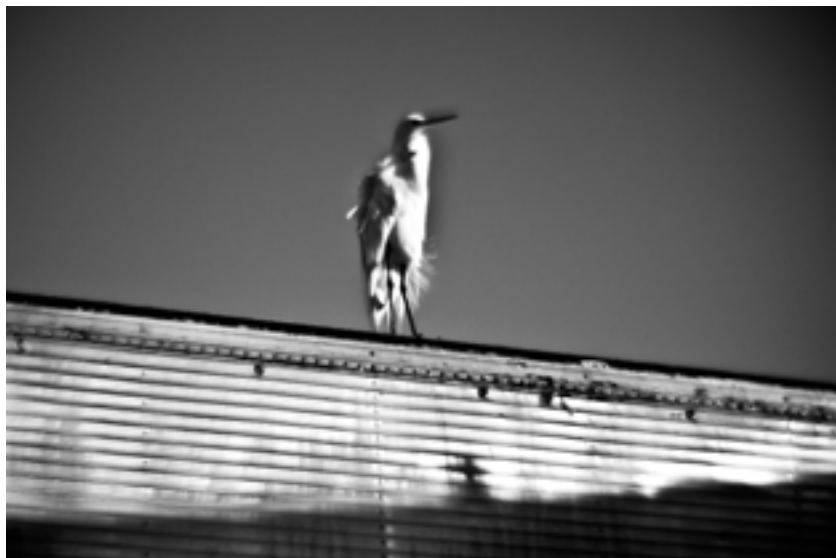
Cette journée s'est pensée dans une volonté de prospective. Nous voulions, avec les membres de Culture & Démocratie et tous les participants à cette journée, dessiner les contours de ce que pourrait être notre association dans les vingt prochaines années. Nous souhaitions aussi collecter dans ces échanges, la matière de ce que pourrait être le Manifeste repensé et reformulé de notre association.

Ainsi, ce Cahier 05 réunit-il des textes qui en creux ou en plein, disent la vitalité de Culture & Démocratie qui a fêté, avec une belle vigueur intellectuelle et citoyenne, son vingtième anniversaire.

Sabine de Ville

Présidente de Culture & Démocratie

³ « L'approche culturelle dans la formation des travailleurs sociaux » in *Labiso*, Cahier 103-104, 2010, 71 p.



10.

DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE ET POLITIQUES CULTURELLES

Actes du colloque organisé le 6 décembre 2013
au PointCulture Bruxelles¹

11.

¹ Colloque organisé par Culture & Démocratie et le Centre pour la Recherche sur l'État et la Constitution de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (CRECO - UCL), en partenariat avec PointCulture Bruxelles et avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comité organisateur

Céline Romainville, UCL
Christelle Brüll, Baptiste De Reymaeker, coordinateurs de **Culture & Démocratie**
Sabine de Ville, Paul Biot, Georges Vercheval, administrateurs de **Culture & Démocratie**
Lamia Mechbal, coordinatrice de la **Concertation des Centres culturels bruxellois**
Roland de Bodt, **Observatoire des politiques culturelles**

Rapport établi par

Camille Rouzé, Alice Ventura, Hélène Hiessler et Baptiste De Reymaeker

Les enregistrements du séminaire sont accessibles sur le site de **PointCulture**:
<http://bruxelles.pointculture.be/pointculture-tv/>

12.



13.

AVANT-PROPOS

Si le droit constitutionnel s'intéresse à la culture, à la vie culturelle et au droit de chacun d'y participer, c'est au moins pour deux raisons.

Une première raison tient à la préoccupation d'envisager la démocratie – principe inscrit au cœur du droit constitutionnel moderne – dans une perspective culturelle. L'association Culture & Démocratie n'est-elle pas fondée sur la conviction que « l'idéal démocratique est aussi un idéal de culture » ? L'espace culturel n'est-il pas avant tout un espace démocratique ? Ces questions sont largement traitées au cours du séminaire.

Une seconde raison réside dans le lien étroit qui unit la culture, la protection des plus défavorisés et la dignité humaine. La vocation de toute constitution est de protéger les plus faibles. On attend d'un texte constitutionnel qu'il clame haut et fort que, dans une démocratie qui se respecte, « les membres les plus faibles d'une communauté politique ont droit à la même attention et au même respect de la part de leur gouvernement que s'en sont assuré les membres les plus puissants »¹. Et lorsque les autorités politiques l'oublient, c'est aux autorités juridictionnelles qu'il appartient de corriger cet oubli, en étant particulièrement attentives aux intérêts de celles et ceux qui n'ont pas pu faire entendre leur voix dans le cadre du débat démocratique ordinaire.

C'est dans cet esprit qu'aujourd'hui de plus en plus de constitutions reconnaissent des droits économiques, sociaux et culturels. C'est le cas de la Constitution belge et de son fameux article 23. Dans la Constitution de notre pays, les droits économiques, sociaux et culturels y sont expressément articulés autour de la notion de dignité humaine. Par-delà toutes les incertitudes qui entourent cette notion, un consensus semble exister sur l'idée que le dénuement matériel et l'exclusion sociale s'inscrivent au cœur même de la dignité humaine, ces situations dramatiques étant vécues par celles et ceux qui en sont les victimes comme des atteintes profondes à leur dignité. Ces atteintes sont profondes parce que la pauvreté dans laquelle ils sont plongés les empêche radicalement d'être autonomes. Elle les entrave dans la liberté d'emprunter les voies qui leur paraissent les plus aptes à contribuer au succès de leur propre vie. C'est là une dimension essentielle de la dignité humaine : la liberté de faire des choix et de les assumer.

Certes, tous les droits fondamentaux concourent indivisiblement à l'autonomie individuelle de chacun d'entre nous et, donc, au respect de sa dignité, « concept central dans l'architecture contemporaine des droits humains »². Il reste que certains droits sont, plus que d'autres, des attributs essentiels de la dignité humaine, en ce qu'ils

¹ R. DWORKIN, *Prendre les droits au sérieux*, trad. M.J. ROSSIGNOL et F. LIMARE, Puf, Paris, 1995, p. 297.

² M. MAHLMANN, « Human Dignity and Autonomy in Modern Constitutional Orders », in *The Oxford Handbook of Comparative Constitutional Law*, Éditions M. Rosenfeld et A. Sajo, Oxford University Press, Oxford, 2012, p. 371.

déterminent directement la possibilité de mener une vie décente, c'est-à-dire une vie humainement supportable. Les droits économiques, sociaux et culturels sont de ceux-là. Ils contribuent à ce que chacun puisse pleinement « continuer à vivre dans son groupe social »³.

Parmi les droits économiques, sociaux et culturels, il y a le droit à l'épanouissement culturel. Ce n'est pas un droit accessoire de seconde zone. C'est un droit essentiel, au regard de l'exigence de dignité humaine et donc d'autonomie et de responsabilité de l'individu⁴. Encourager et garantir la participation des plus défavorisés aux activités culturelles – participation passive, mais aussi active –, c'est les aider à rompre leur isolement, à nouer des relations sociales et à donner un sens à leur existence. « La culture, comme insertion dans un langage commun, au sens le plus large du terme, est la clé de l'éradication de la misère »⁵, écrit joliment Jacques Fierens.

C'est là une préoccupation scientifique majeure du CRECO, dont l'un des axes de recherche a pour objet l'appréhension par la Constitution de la diversité sociale et culturelle. Sur le droit de la culture, le droit à la culture et le droit des politiques culturelles, dont elle est une spécialiste reconnue, Céline Romainville, chargée de recherche du FNRS à l'UCL, a réalisé d'éminents travaux, en droit constitutionnel, mais aussi en droit international et européen. Sans son précieux concours, le séminaire du 6 décembre 2013 n'aurait pas été ce qu'il fut. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée.

Marc Verdussen,
Professeur à l'Université catholique de Louvain.
Directeur du Centre de Recherche sur l'État
et la Constitution.

³ L. FONTAINE, *Pauvreté et stratégies de survie*, Éditions Rue d'Ulm, Paris, 2008, p. 9.

⁴ Sur le lien entre la dignité humaine, d'une part, et l'autonomie et la responsabilité de l'individu, d'autre part, voir P. COPPENS, « La dignité humaine : droit constitutionnel ou principe matriciel ? », in M. Verdussen et N. Bonbled (dir.), *Les droits constitutionnels en Belgique – Les enseignements jurisprudentiels de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'État et de la Cour de cassation*, Bruylant, Bruxelles, 2011, vol. 2, p. 1530.

⁵ J. FIERENS, « L'article 23 de la Constitution, une arme contre la misère ? », in *Droit en Quart Monde*, n° 3, 1994, p. 14.